



Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 04/10/2022
ID : 063-200071199-20220927-CCPL_2022_109-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 8 pouvoirs

Date de convocation : 20 septembre 2022
Date d'affichage : 20 septembre 2022

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Jérôme GIBOIN (suppléant de Didier CHASSAIN), Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Dominique TIXIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Fabienne GASTON
Pierre LYAN a donné pouvoir à Loïc CHATARD
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Laurent PLANCHE a donné pouvoir à Patrice DARPOUX
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

Absents représentés :

Didier CHASSAIN

Absents :

Catherine CUZIN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Patrice DARPOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-109 : GEMAPI - PRESENTATION D'UN PROJET PORTE PAR L'ASSOCIATION
« LA TRUITE DU BURON » DANS LE CADRE DE L'APP ERCE

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

L'association « la truite du Buron », de Saint-Clément-de-Régnat, a répondu à l'APP porté par Plaine Limagne en vue de réaliser des aménagements sur le Buron.

La zone identifiée concerne un linéaire d'environ 1 km situé entre le Moulin de Régnat et les Littes, sur la commune de Saint-Clément-de-Régnat.

Le projet porte sur la pose d'enrochement dans le lit du Buron afin de favoriser la présence de zones refuge pour la faune aquatique et le méandrage naturel du cours d'eau.

L'association bénéficie d'une autorisation de la Police de l'Eau afin de mener à bien son action.

Plan de financement de l'opération (HT)

Dépenses		Recettes	
Fourniture et pose d'enrochement	8 400 €	Subvention de Plaine Limagne	4 000 €
		Fonds propres	4 400 €
TOTAL	8 400 €	TOTAL	8 400 €

Conformément au règlement de l'APP, un acompte de 1 000 € pourra être versé à l'association sur présentation du devis du prestataire retenu signé. Le solde sera versé sur présentation de la facture acquittée et fourniture d'un bilan photographique de l'action.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'attribuer à l'association « la truite du Buron » une subvention de 4 000 € au titre de l'appel à projet « Entretien et restauration des cours d'eau » ;
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 04/10/2022

Le président,



Le président,



Claude RAYNAUD